



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le **1 FEV. 2022**
ID : 039-283900017-20220127-C2022_02-DE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 27 janvier 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 2
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
23/12/2021

Délibération n° C 2022- 02

Composition des commissions de réforme pour les sapeurs-pompiers

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Daniel MAIRE, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Madame Florence GAY, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Dominique CHALUMEAUX, Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Pascal FICHERE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Laurent PETIT.

Procurations : Madame Christine RIOTTE à Monsieur Clément PERNOT et Madame Florence GAY à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François GAILLARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON et Monsieur Alain SCHMITT étaient excusés.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, le Lieutenant Stéphane SAUCE, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2021-1665 du 16 décembre 2021 portant diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret no 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret no 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu les procès-verbaux du tirage au sort du 10 janvier 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Par délibération n° C 2021-22 du 13 septembre 2021, le CASDIS a déterminé la composition des commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS.

Il y a lieu d'y revenir et de compléter cette délibération en ce qui concerne les commissions de réforme.

1. Représentants de l'administration pour les sapeurs-pompiers professionnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Christine RIOTTE , Membre du Bureau	Monsieur Claude BORCARD Monsieur Christian BUCHOT , Deuxième Vice-Président
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Madame Florence GAY Madame Marie-Laure PERRIN

2. Représentants de l'administration et membres de droit pour les sapeurs-pompiers volontaires :

- Représentants de l'administration :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Madame Christine RIOTTE , Membre du Bureau	Monsieur Claude BORCARD

- Membres de droit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours	Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours
Médecin-chef Annabelle CARRON	Médecin-chef adjoint Commandant Stéphane MOUGET

Les représentants du personnel ont fait l'objet d'un tirage au sort pour chaque catégorie.

3. Représentants du personnel pour les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Franck TOUILLIER	Jérôme PESTKA
	Aurore GELEY
Franck RIGAUD	Marie GUILBERT
	Christophe POURTIER

4. Représentants du personnel pour les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B :

- a. Pour les agents de la catégorie B - groupe hiérarchique 3 (équivalent à lieutenant 2^{ème} classe)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Olivier GRILLOT	Thierry TISSOT
	Lionel AMIOT
Sylvie MAUBLANC	Bruno JARDON
	Gérald AZZI

- b. Pour les agents de la catégorie B - groupe hiérarchique 4 (équivalent à lieutenant 1^{ère} classe et hors-classe)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Sylvain FENIET	Christophe BRUEY
	Frédéric OLLITRAULT
Pascal LASKOWSKI	Fabien VINCENT
	Yvan GHINI

5. Représentants du personnel pour les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A – groupe hiérarchique 5 (équivalent aux grades d’infirmier, capitaine, commandant, lieutenant-colonel et médecin de classe normale) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Cyrille CHALLE	Jérôme GUYON
	Sylvain RICHARD
Frédéric TISSERANT	Damien FREDY
	Vincent DAVIOT

6. Représentant du personnel pour les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A – groupe hiérarchique 6 (équivalent a minima à colonel, médecin hors classe) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Hervé JACQUIN	Le Directeur Départemental Adjoint
Annabelle CARRON	Aucun agent de grade équivalent

7. Représentants du personnel pour les sapeurs-pompiers volontaires :

- Un officier sapeur-pompier professionnel parmi les officiers sapeurs-pompiers professionnels chefs de centre

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Yvan GHINI	Jérôme GUYON

- Un sapeur-pompier volontaire du même grade que celui du cas examiné, parmi les membres du CCDSPV

- Sapeur 1^{ère} classe

TITULAIRE	SUPPLÉANTE
Benoit PAILLARD	Christine PAUL

- Caporal

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Paul JAVOUREZ	Olivier LAMBERGER

- Sergent

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Christine DUBOZ	Jean-Louis BOUVIER

- Adjudant

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Baptiste SERMIER	Jérôme BENOIT-GONIN

- Lieutenant

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Christophe POTEAU-JOFFROY	/

- Capitaine

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Didier AUBERT	Michel LADANT

- Infirmier

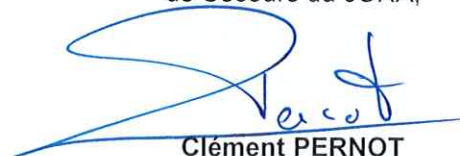
TITULAIRE	SUPPLÉANT
Myriam KHARCHI	Stéphane MIGNOT

Il nous est demandé de confirmer les membres titulaires et suppléants des représentants de l'administration et de prendre acte des membres représentants du personnel tirés au sort.

DECISION N° C 2022-02 DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil d'Administration, pour les commissions de réforme sapeurs-pompiers, confirme les propositions faites pour les membres titulaires et suppléants des représentants de l'administration et prend acte des membres représentants du personnel tirés au sort.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **1 FÉV. 2022**
Affiché le **1 FÉV. 2022**
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2022